



# PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 21/07/2023

### ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTÉGRALE À SAINT-VIANCE

Suite à la démission de sept conseillers municipaux en 2023, une élection municipale partielle intégrale doit être organisée.

Les électeurs de la commune de Saint-Viance sont convoqués **le dimanche 24 septembre 2023 afin d'élire dix-neuf conseillers municipaux et un conseiller communautaire.**

Le scrutin sera ouvert à la mairie de Saint-Viance **le dimanche 24 septembre 2023** de 8H00 à 18H00 et en cas de ballottage, **le dimanche 1er octobre 2023**, aux mêmes horaires.

**Le dépôt des candidatures est obligatoire.**

Les imprimés sont disponibles sur le site internet de la préfecture de la Corrèze : <https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles/2023/Saint-Viance>

Les candidats ou leurs représentants dûment mandatés devront déposer leur candidature à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde, boulevard Jules Ferry à Brive-la-Gaillarde, **de préférence sur rendez-vous**, aux dates et horaires suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

- le mercredi 6 septembre 2023 de 8h45 à 11h45, et de 14h00 à 16h00,
- le jeudi 7 septembre 2023 de 8h45 à 11h45, et de 14h00 à 18h00.

**En cas de 2<sup>e</sup> tour de scrutin :**

- le mardi 26 septembre 2023 de 8h45 à 11h45, et de 14h00 à 18h00.

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex